



## PROCÈS-VERBAL

---

**Huitième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch, tenue le jeudi 26 octobre 2023 à 18 h 30 au YMCA Saint-Roch, 500 rue du Pont, local RC-14 et par visioconférence**

---

### PRÉSENCES

#### Membres avec droit de votes :

Mme Alexia Oman	Présidente (2025)
Mme Raymonde Langlois	Trésorière (2024)
M. Jérémie Roques	Secrétaire (2024)
M. Simon Gauthier	Administrateur (2024)
M. Thomas Brady	Administrateur (2025)
M. Robert Rousse	Administrateur (2025)

#### Membre sans droit de vote

M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal, district Saint-Roch Saint-Sauveur
------------------------	---

#### ABSENCES :

Mme Emmy Lapointe	Vice-présidente (2025)
-------------------	------------------------

### AUTRES PRÉSENCES

M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques
-------------------	---------------------------------------

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 12 personnes assistent à l'assemblée dont cinq en ligne.

# Ordre du jour

## Contents

I.	Ouverture de l'assemblée et constat du quorum.....	3
II.	Présentation des administrateur.rice.s, conseiller et soutien .....	3
III.	Validation du quorum .....	3
IV.	Lecture et adoption de l'ordre du jour .....	3
V.	Point sur le procès-verbal du mois de septembre 2023 (à venir) .....	3
VI.	Fonctionnement du conseil d'administration.....	3
VII.	Trésorerie.....	4
VIII.	Mot du conseiller municipal et questions des citoyen.nes.....	5
IX.	Projet de médiation culturelle et d'art public dans le quartier Saint-Roch (sensibilisation à l'itinérance). .....	9
X.	Résumé des consultations : Programme particulier d'urbanisme pour le secteur sud du centre-ville Saint-Roch.....	11
XI.	Présentation : Service Programme pour aîné.e.s par Mme Marianne Weisnagel .....	12
XII.	Rapport des groupes de travail (i) .....	13
XIII.	Propositions des administrateur.rice.s et félicitations(d) .....	14
XIV.	Mention des correspondances et représentations passées .....	14
XV.	Varia .....	14
XVI.	Levée de l'assemblée .....	14

# Procès-verbal

## I. Ouverture de l'assemblée et constat du quorum

L'assemblée débute à 18 h30.

## II. Présentation des administrateur.rice.s, conseiller et soutien

## III. Validation du quorum

Il y a quorum.

## IV. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le point *Varia* est ajouté à l'ordre du jour.

### Questions et réponses

On demande si les administrateur.ices ont bien reçu l'information concernant une pétition sur le sujet de la priorisation de plantation d'arbres en basse-ville, un projet porté par les groupes en verdissement.

Mme Alexia Oman confirme que le sujet sera discuté lors de la prochaine rencontre du conseil de quartier.

SUR UNE PROPOSITION DE RAYMONDE LANGLOIS DÛMENT APPUYÉE PAR JÉRÉMIE ROQUES, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

## V. Point sur le procès-verbal du mois de septembre 2023 (à venir)

Mme Alexia Oman explique que les administrateur.ices sont en discussion pour la rédaction du procès-verbal du dernier conseil de quartier. Il est attendu de trouver une solution d'ici la fin de l'année 2024

## VI. Fonctionnement du conseil d'administration

### ● Décorum de bienveillance (i)

Mme Alexia Oman rappelle que les administrateur.ices sont dans un climat de bienveillance et que tout échange sera fait dans le respect de chacun et chacune.

### ● Recherche d'un.e administratrice.teur (d)

Mme Alexia Oman explique que le conseil de quartier St-Roch est actuellement à la recherche d'une nouvelle personne pour occuper le poste d'administrateur.ice.

Elle invite quiconque ayant des questions à ce sujet à se référer à M. Daniel Leclerc ou encore à contacter une ou un administrateur.

M. Daniel Leclerc explique que pour obtenir ce rôle, la personne doit être résidente du quartier Saint-Roch ou encore représenter un organisme, une entreprise ou une organisation œuvrant dans le quartier. Il ajoute que la personne doit récolter au moins 10 signatures d'appuis de personnes résidentes du quartier. M. Leclerc mentionne qu'un formulaire est disponible en ligne ou en version papier et que l'avantage d'une

cooptation est que l'élection peut avoir lieu lors de n'importe quel conseil de quartier, du moment que les 10 signatures ont été reçues. Enfin, il spécifie que les personnes volontaires seraient administrateur.ices jusqu'au mois d'avril 2024.

- **Rédaction du PV d'octobre (M.P Camiré) (i)**

Mme Alexia Oman remercie Mme Marie-Pier Camiré pour la rédaction du procès-verbal d'octobre 2023.

- **Confirmation annonce de la prochaine assemblée du 30 novembre 2023 (i)**

Mme Alexia Oman confirme la séance du prochain conseil de quartier qui aura lieu le 30 novembre 2023.

## **VII. Trésorerie**

- **État du compte courant**

Mme Raymonde Langlois présente l'état du compte courant. Elle confirme que le solde dans le compte est de 2 098,15 \$. Les dépenses autorisées qui devraient passer en novembre s'élèvent à 402,41 \$, elles concernent le renouvellement de MonSaintRoch.

- **Chèques à émettre**

Mme Alexia Oman rappelle que le conseil de quartier a reçu une demande de subvention en provenance de l'Engrenage et qu'ils sont toujours en discussion à ce sujet.

Elle mentionne qu'il est toujours possible de faire des demandes de subventions au conseil de quartier, mais que les administrateur.ices doivent avoir en main toute la documentation nécessaire avant de faire un don.

- **Mise à jour annuelle au Registraire des entreprises du Québec**

### **RÉSOLUTION 23-10-43**

Sur une proposition de Robert Rousse et appuyé par Alexia Oman, il est entendu de transmettre le chèque de 38\$ à Daniel Leclerc pour la régularisation du CQSR et la mise à jour annuelle au Registraire des entreprises du Québec

## **VIII. Mot du conseiller municipal et questions des citoyen.nes**

### Bibliothèque Gabrielle-Roy

M. Pierre-Luc Lachance explique que le chantier avance bien. Il annonce que le démantèlement des barricades aura lieu début novembre. Il explique qu'un pavoisement sera fait au niveau des fenêtres pour annoncer les événements à venir. Il précise que ce sera ludique et que l'objectif est de fêter cette ouverture tant attendue pour la semaine de relâche 2024.

### Démobilisation : Chantier Box Hôtel

M. Pierre-Luc Lachance explique qu'un chantier, en arrêt depuis plusieurs mois, faisait de l'empiétement au coin Dupont et Charest. M. Lachance précise qu'une rencontre a eu lieu le 18 octobre avec l'entrepreneur et que dès le lendemain, la démobilisation avait commencé.

### Bacs à vidange du 650 rue Saint-François

Suite à plusieurs plaintes sur les réseaux sociaux, M. Pierre-Luc Lachance explique qu'une demande a été faite pour le nettoyage, l'ajout de bac et de la surveillance de façon plus régulière.

### Zone bretelles Autoroute Dufferin-Montmorency

M. Pierre-Luc Lachance explique que l'aménagement du stationnement est toujours en cours. Il ajoute que des équipements sont actuellement acquis par la Ville pour réaliser le balisage du terrain et plus particulièrement la sécurisation du trottoir. Il précise que le matériel devrait être reçu d'ici la mi-novembre et qu'ensuite, la sécurisation de la bande trottoir sera réalisée afin d'en assurer le déneigement. M. Lachance explique que le panneau d'interdiction entre St-Dominique et Charest fera son retour, en plus de la pancarte d'interdiction de stationnement.

### Camionnage rue Prince-Édouard

M. Pierre-Luc Lachance explique que les demandes avancent avec l'administration pour l'installation du panneau d'interdiction de circulation de véhicules sur la rue Prince-Édouard. Il ajoute que les démarches ont été faites auprès des entreprises d'autobus privées pour rappeler la réglementation. Il ajoute que la Ville procède à des changements réglementaires majeurs avec le ministère des Transports qui consiste à mieux encadrer le camionnage dans le secteur.

### Exposition : Assemblée nationale

M. Pierre-Luc Lachance mentionne avoir visité l'exposition proposée par l'organisme Point de rue, qui est installée à l'Assemblée nationale. Il précise que l'exposition a pour objectif de favoriser une pédagogie pour mieux comprendre les situations d'itinérance.

## Questions et réponses

- Une personne résidente du quartier demande s'il est possible de retirer le kiosque situé dans le parc Jean-Paul l'Allier puisque selon elle, il n'est pas nécessaire pour le bien-être du parc. La personne suggère de le déplacer sur le terrain de Saint-Vincent-de-Paul afin d'en faire un lieu de rassemblement pour les itinérants en attendant que des logements sociaux y soient construits.

M. Pierre-Luc Lachance explique que les équipes discutent à savoir si le kiosque doit rester en place ou non et que la décision finale n'est pas prise. M. Lachance précise que de déplacer le kiosque en haut entre dans une autre dynamique puisque présentement, l'objectif est de restreindre l'accès au terrain Saint-Vincent-de-Paul. Il explique que le terrain n'est pas sécurisé et que la Ville est responsable légalement lorsque des gens circulent sur celui-ci.

La personne résidente explique que le terrain est déjà occupé par des tentes, ce à quoi M. Lachance répond qu'aucune forme de camping n'est autorisée sur les terrains de la Ville. De plus, il ajoute que le 5 octobre dernier, l'occupation du terrain Saint-Vincent-de-Paul a fait l'objet d'une séance de co-création entre la Ville et les citoyen.nes et que ce projet avance, mais que d'ici là, l'idée n'est pas de prévoir une occupation temporaire du terrain.

Enfin, la personne demande de réfléchir à un endroit pour accueillir les personnes en situation d'itinérance, autre que le parc en bas pour diminuer la pression sur cette zone-là. Il mentionne par exemple les services de la Maison Malette. M. Pierre-Luc Lachance réitère que les mesures sont prises pour le carré Lépine et qu'il n'y a aucune tolérance pour les campements extérieurs. Il ajoute qu'il y a une entente avec le YMCA pour offrir un minimum de confort aux gens qui sont dans le besoin et que Lauberivière a également reçu de l'argent supplémentaire du gouvernement pour l'utilisation de 12 chambres supplémentaires. M. Lachance explique que l'objectif est d'offrir des services de réinsertions au travail qui existent avec le YMCA et que la Ville continue de veiller à bonifier le programme de travail à la journée et même de réinsertion complète.

- M. Robert Rousse demande des précisions quant à l'objet d'intervention sur le kiosque situé dans le parc Jean-Paul l'Allier.

M. Pierre-Luc Lachance explique que ce kiosque est un lieu de rassemblement pour la consommation où il y a également une problématique de vandalisme. Il ajoute que ce lieu est « protégé ». Les équipes se questionnent donc à savoir s'il faudrait le retirer ou non. M. Lachance rappelle que ce n'est pas la solution envisagée et qu'ils travaillent à l'élagage de certains arbres afin d'assurer une meilleure visibilité pour les policiers.

- M. Mathieu Forget, responsable des communications avec la communauté pour la compagnie Trudel, qui est responsable du stationnement au coin de la rue

Dorchester. Il se présente afin de faire une mise à jour sur certains travaux qui avaient été annoncés dernièrement. Il précise que le stationnement devait être fermé pour décontamination, mais que des retards au niveau des études archéologiques ce qui fait qu'il y a eu quelques travaux qui visaient à simplement remettre le stationnement en étant afin de permettre à nouveau la circulation pour l'hiver. Il mentionne que jusqu'à preuve du contraire, le stationnement sera accessible jusqu'au printemps prochain. Il en profite également pour s'excuser pour le dépassement des heures d'opération qui ont eu lieu à deux reprises. Enfin, il explique qu'entre temps, il souhaite une saine collaboration avec les différents intervenants afin de développer des projets en marge de celui à venir. Il souhaite rassurer les gens en précisant que l'objectif est d'aménager le terrain dans un délai raisonnable et non dans quatre ans.

- Alexia Oman indique que le conseil de quartier est ouvert à prendre part aux réflexions sur le projet et suggère de prochaines discussions.
- M. Simon Gauthier demande un suivi concernant les trottoirs près de la tour Le Watson. Il précise que d'un côté, les trottoirs n'ont pas été remis en état et il demande si à la charge de l'entrepreneur ou à la Ville de le faire.

M. Lachance explique que si l'entrepreneur démolit un trottoir, il est responsable de le reconstruire. Toutefois, si le trottoir est toujours existant et qu'il doit simplement avoir des travaux pour le remettre en état, il faut effectuer une demande à la Ville. De plus, M. Lachance précise que les trottoirs qui sont réparés avec de l'asphalte sont temporaires et qu'une réparation complète sera effectuée prochainement.

M. Lachance confirme que dans le cas de la tour Le Watson, la demande doit être faite via le 311 à la Ville et qu'il est important de demander le numéro de suivi.

- Une représentante de l'Engrenage parle des activités prévues pour le prochain mois dans Saint-Roch. Elle rappelle que la grande fête de l'Halloween aura lieu vendredi soir et qu'une cinquantaine de commerces y participeront. Elle mentionne également que le 6 novembre prochain à 18 h 30, une soirée sur la thématique Drogue et consommation est organisée. Elle précise que des spécialistes seront sur place pour répondre aux questions. Elle ajoute qu'un sondage est déjà disponible sur le site Internet de l'organisme Engrenage pour ceux et celles qui souhaitent poser leurs questions à l'avance.

Elle termine en précisant qu'il est toujours possible d'être membre de l'Engrenage et que l'assemblée générale d'orientation aura lieu au mois de décembre.

- Une personne ajoute que parmi les activités d'Halloween prévues, il sera possible de découvrir le *Cimetière du logement social* qui a été réalisé par les jeunes du centre Jacques-Cartier. Cette activité aura lieu au coin du boulevard Langelier, dans le stationnement du MBH.

- Mme Alexia Oman demande un suivi concernant le réaménagement éventuel de la rue des Berges au niveau de la protection des jeunes pour aller à l'école.

M. Lachance répond que les réaménagements complets sont prévus l'an prochain. Il ajoute que de la sécurisation a été ajoutée cette année dont le marquage. Il précise ne pas avoir vu le « plan de match » et que celui-ci est dépendant de la finalisation du fonctionnement de la circulation lorsque le chantier du tramway débutera.

Mme Alexia Oman demande si un plan est prévu pour la sécurité des piétons durant les travaux.

M. Lachance affirme que les équipes travaillent en ce sens, en collaboration avec le bureau de projet du Tramway.

- Mme Alexia Oman continue en faisant le point sur l'espace du Parvis/place éphémère. Elle demande si une date pour le début des travaux a été fixée et s'il y aura un démantèlement cet automne.

M. Lachance précise que les travaux sont prévus l'an prochain. Les travaux débuteront après l'hiver pour la décontamination et l'organisation. Il ajoute que les travaux se poursuivront jusqu'au début 2025. M. Lachance ne croit pas qu'il y aura de démantèlement cet automne.

- Mme Alexia Oman fait la lecture d'un courriel reçu de la part d'un citoyen concernant la fermeture des pistes cyclables et l'absence des liens hivernaux sécuritaires entre le Vieux-Port et le quartier Saint-Sauveur.

M. Lachance précise que le lien Christophe-Colomb à partir d'Horacio Nelson jusqu'à la côte de la Pente Douce est bien fonctionnel. Il ajoute que la piste cyclable de la rue Caron sera praticable aux quatre-saisons lorsque les travaux seront terminés. Il mentionne que l'objectif est de développer les liens et qu'il reste la section entre la rue du Pont et la rue Caron à attacher pour faire un lien cyclable quatre-saisons. Enfin, il termine en confirmant qu'au niveau du Vieux-Port, la dynamique est « moins là » puisqu'au niveau de la rivière Saint-Charles, les infrastructures ne peuvent pas supporter les équipements de déneigement et que les équipements ne passent pas sous les infrastructures. Pour le moment, M. Lachance explique qu'il n'y a pas de lien prévu entre Saint-Vallier/Saint-Paul/Lemieux. Il indique aussi qu'une conférence de presse aura lieu à la mi-novembre pour présenter les nouveautés 2024 au niveau du déneigement.

- Mme Alexia Oman demande quels sont les recours pour éviter la pollution sonore créée par les hélicoptères qui passent au-dessus des quartiers centraux, principalement l'été.

M. Lachance n'a pas de réponse pour l'aérien, mais pour le terrestre seulement. Par exemple, pour la pollution sonore créée par des travaux, les citoyen.nes peuvent se référer au 311. Il explique que pendant les heures d'ouverture, les surveilleu.euses de chantier peuvent se déplacer pour procéder à des vérifications. Il ajoute qu'à l'extérieur des heures d'ouverture du 311, il faut alors se référer directement au 911.

Mme Oman conclut en mentionnant qu'il faudra alors se référer au député fédéral ou encore à Nav Canada.

- Mme Alexia Oman demande s'il sera possible, dans le cadre d'une séance de quartier, d'avoir un résumé concernant le Sommet municipal sur l'itinérance ayant eu lieu le 15 septembre dernier.

M. Lachance explique qu'un document est disponible sur le site de l'UMQ et conseille aux administrateur.ices de contacter directement l'UMQ.

#### **IX. [Projet de médiation culturelle et d'art public dans le quartier Saint-Roch \(sensibilisation à l'itinérance\).](#)**

Mesdames Chantal Emond et Isabelle Gagnon, conseillères au service de la culture et du patrimoine de la Ville de Québec et Mesdames Alexandra Legault et Nancy Leboeuf, de l'équipe d'intervention du vivre-ensemble et de la cohésion sociale présentent un projet d'œuvre d'art public portant sur la sensibilisation à l'itinérance.

Mme Emond explique le contexte du projet en mentionnant que le Ministère de la Culture et des Communications a offert une subvention de cent mille dollars aux villes de Québec, Montréal et Gatineau afin de réaliser un projet de sensibilisation à l'itinérance. Elle précise que le projet présenté aujourd'hui fait suite aux œuvres murales qui ont pris forme sur les piliers de l'autoroute Duffrin-Montmorency au cours du 10<sup>e</sup> anniversaire de passage insolite et que la réalisation devrait avoir lieu en avril 2024.

Mme Gagnon résume que le projet vise à créer une œuvre murale sur les piliers de l'autoroute Duffrin-Montmorency dans un contexte de médiation culturelle avec des personnes en situation d'itinérance. Elle continue la présentation en expliquant les différentes étapes du projet.

Le [document de présentation est temporairement disponible en ligne.](#)

## Questions et réponses

- Une personne citoyenne demande si les organismes offrant du support aux jeunes sans-abris (17-25 ans) ont été approchés pour participer au projet. Mme Gagnon explique que des rencontres virtuelles ont eu lieu via le RAIQ et que, suite à ces rencontres, tous les organismes qui n'étaient pas présents ont reçu l'information.
- Une personne citoyenne demande si les œuvres peuvent être réalisées sur des toiles plutôt que peintes directement sur les piliers. Mme Gagnon explique que dans le cadre du projet, les artistes devront peindre directement sur le béton.
- Mme Gagnon explique que les trois artistes qui participent au concours présenteront une maquette pour les quatre piliers, mais qu'un.e seul.e artiste gagnera la réalisation du projet. Mme Emond explique que dans le concours, il est demandé d'avoir une seule œuvre qui sera découverte selon les différentes perspectives qu'offre le secteur.
- Concernant la préoccupation d'une personne quant à la conservation du projet, Mme Gagnon précise que les précédentes murales avaient été réalisées il y a près de 25 ans. Elle rassure également les citoyen.nes en mentionnant que des mesures de conservation seront prises et que les équipes sont en lien avec le centre de conservation du Québec et le Ministère du Transport.
- Une personne présente en ligne félicite la Ville pour l'initiative et la démarche.
- M. Simon Gauthier mentionne être heureux du choix des artistes. Il explique toutefois qu'il aurait apprécié que le conseil de quartier ou tout autre organisme représentant le quartier soient consultés au préalable quant au choix de la thématique. Il précise être déçu du sujet choisi puisque l'itinérance est, selon lui, un sujet déjà très couvert depuis deux ans. Il ajoute qu'avec ce projet, on vient pour 20-25 ans « étamper » le phénomène d'itinérance dans Saint-Roch. Il termine en disant que le sujet est important, mais qu'il demeure surpris du choix de la thématique qui a été conservé. Mme Raymonde Langlois mentionne être en accord avec le point de M. Gauthier.

Mme Gagnon souhaite rassurer les citoyen.nes en précisant que l'objectif des murales n'est pas de représenter l'itinérance. Elle ajoute qu'il faudra voir ces œuvres-là comme un appel à l'entraide, à la cohésion et à l'être humain et non de façon littérale sur les murs. Elle explique aussi qu'il a été mentionné aux artistes que l'œuvre ne devait pas être moralisatrice puisqu'ils sont conscients que les personnes résidentes du quartier Saint-Roch peuvent ressentir une vraie insécurité. Elle termine en ajoutant que le souhait est de réaliser une œuvre pour le vivre-ensemble et que tous les enjeux soient pris en compte.

- Mme Alexia Oman remercie les présentatrices et précise qu'elle apprécie le processus qui a été présenté. Elle ajoute que selon elle, on donne peu la chance aux personnes en situation d'itinérance de s'exprimer et qu'ils auront la chance de le faire par l'entremise de ce type de projet.
- Mme Raymonde Langlois demande s'il sera possible de voir les œuvres avant qu'elles soient réalisées. Mme Gagnon confirme que lorsque le jury aura fait son choix et que l'artiste aura signé le contrat, l'œuvre pourra être présentée lors d'un conseil de quartier. Toutefois, elle mentionne que les œuvres qui n'auront pas été choisies ne pourront être montrées puisque les droits d'auteurs demeurent aux artistes qui les ont présentées.
- M. Robert Rousse exprime qu'il apprécie l'initiative et qu'il souhaite aussi que l'œuvre ne stigmatise pas le quartier.

#### **X. Résumé des consultations : Programme particulier d'urbanisme pour le secteur sud du centre-ville Saint-Roch**

Mme Alexia Oman souhaite effectuer un retour concernant le Programme particulier d'urbanisme pour le secteur sud du centre-ville Saint-Roch.

M. Daniel Leclerc mentionne que le conseil de quartier Saint-Roch a fait une recommandation majoritaire pour que le projet de règlement soit adopté tel quel. Une administratrice avait souligné qu'il pouvait y avoir des assouplissements sur la rue Saint-Joseph. En plus de la consultation publique en salle, il y a eu huit ou neuf mémoires déposés dont la majorité était de la part de propriétaires d'immeubles qui, au courant de la période estivale, avaient demandé des permis qui avaient été refusés en raison de l'effet de gel. Il poursuit en ajoutant que les demandes déposées dans les mémoires étaient assez spécifiques pour avoir des assouplissements concernant le logement protégé spécifiquement sur la rue Saint-Joseph.

M. Lachance ajoute que normalement le rapport de consultation publique a été déposé lors du dernier conseil d'arrondissement et qu'ils en sont à finaliser le projet final. Il ajoute que le projet sera présenté publiquement au conseil de Ville pour la partie PPU et ensuite au conseil d'arrondissement pour la finalisation du projet.

M. Lachance précise que la date de présentation n'est pas connue à ce jour.

Suite à une question de Mme Oman concernant le changement au PPU, M. Lachance explique que pour qu'un logement soit protégé, celui-ci doit exister. Donc si un nouveau bâtiment est construit sur un terrain vacant, il n'y a pas de notion de « protégé » en termes de logement. Il ajoute que c'est la même chose si un bâtiment passe au feu et qu'il est rasé à 100 %, puisqu'il n'y a plus d'immeuble, la notion de protégé n'existe plus. Il précise :

- si un bâtiment n'est pas habité ou laissé à l'abandon, il est protégé.
- si un bâtiment est détruit entièrement et qu'il n'y a plus de structure sur le terrain, il n'est pas protégé puisqu'il devra y avoir une nouvelle construction.

## **XI. Présentation : Service Programme pour aîné.e.s par Mme Marianne Weisnagel**

Mme Marianne Weisnagel, travailleuse de milieu auprès des 50 ans et plus dans le quartier Saint-Roch présente le programme d'Initiative de travail des milieux auprès des aîné.e.s en situation de vulnérabilité ou à risque de fragilisation pour aîné.e.s (ITMAV).

Elle explique que les objectifs d'ITMAV sont de :

- Repérer des personnes aînées en situation de vulnérabilité ou à risque de fragilisation
- Favoriser leur connexion ou leur reconnexion avec les ressources pertinentes de leur communauté
- Laisser ou redonner à la personne aînée le pouvoir de faire des choix favorisant son mieux-être
- Contribuer à briser l'isolement

Mme Weisnagel mentionne que le service d'ITMAV compte plus de 17 travailleurs de milieu dans la Capitale-Nationale. Elle ajoute que le service se résume à :

### *Repérer*

- En présence dans le milieu (café, organismes communautaires, lieux publics).
- En faisant du porte-à-porte
- En étant présent lors d'activités collectives (fêtes et kiosques)
- En faisant de l'affichage
- En créant des liens avec les partenaires (RSSS, commerces, les proches etc.)

### *Référencer*

- Aux organismes communautaires
- Aux services publics / gouvernementaux
- RSSS

### *Accompagner*

- Soutien dans les démarches
- Aide pour comprendre et remplir des formulaires
- Accompagnement à une première activité ou rendez-vous avec un intervenant

Elle explique également que l'ITMAV n'est pas là pour combler les « trous de service », qu'ils n'offrent pas les services en soi, mais qu'ils aident à créer des connexions vers les services adéquats. Elle ajoute qu'ils ne sont pas un service d'urgence, que les services sont généralement offerts en semaine et enfin qu'ils n'interviennent pas lorsqu'un intervenant est déjà présent dans un dossier.

Mme Weisnagel mentionne qu'il est possible d'accompagner un proche dans cette démarche en contactant la, ou le travailleur de milieu. Elle précise toutefois que la personne doit être volontaire et consentante.

Le service est confidentiel et gratuit.

## **Pour joindre Mme Marianne Weisnagel :**

Centre d'action bénévole du Contrefort (CABC)

140A-4765, 1ere avenue, Québec

[tmbasse-ville@cabducontrefort.quebec](mailto:tmbasse-ville@cabducontrefort.quebec)

581 983-3972

## **Questions et réponses :**

Mme Weisnagel précise que le CABC est l'organisme communautaire pour laquelle elle travaille et qui offre des services aux aînées, du transport, de l'accompagnement, etc. En réponse à une interrogation, elle explique que le financement provient, entre autres, du Secrétariat aux aînées.

Le [document de présentation est temporairement disponible en ligne.](#)

## **XII. Rapport des groupes de travail (i)**

### **● Plan d'action 2023-2025**

Mme Alexia Oman mentionne que la présentation du plan d'action se fera à la prochaine rencontre de quartier puisque des discussions doivent encore se tenir entre administrateurs. Il est d'ailleurs possible que des arrimages puissent se dessiner suite à d'autres discussions prévues avec l'Engrenage (demande de financement reçue)

### **● Comité de travail terrain Lépine et mixité sociale**

M. Simon Gauthier mentionne que le compte rendu sera déposé pour la prochaine rencontre et qu'une troisième rencontre devrait se tenir durant le mois de novembre.

### **● Sécurité routière**

M. Daniel Leclerc mentionne aux administrateurs qu'ils ont jusqu'au 30 novembre pour déposer une demande de projet de subvention en mobilisation et sensibilisation en matière de sécurité routière pour le quartier Saint-Roch. Il explique que la demande peut se faire avec des partenaires comme l'école des Berges ou avec d'autres organismes.

Mme Alexia Oman précise que la demande doit être en sensibilisation et non en aménagement du territoire.

M. Leclerc ajoute que ce point doit absolument être ajouté à l'ordre du jour du mois de novembre s'ils souhaitent obtenir une subvention.

### **● Table de concertation vélo et mobilité**

Mme Alexia Oman explique qu'il n'y a pas eu de rencontre.

M. Lachance mentionne que le comité est convié, le 6 décembre prochain, à une présentation sur la vision de la mobilité active.

### **● Marge arrière et aire verte Saint-Roch**

M. Robert Rousse mentionne que le comité a eu une rencontre le 24 et que deux autres rencontres sont prévues le 14 et le 28 novembre. Il précise que la première rencontre a permis de préciser les termes et il ajoute que l'amorce est bien partie.

### **XIII. Propositions des administrateur.rice.s et félicitations(d)**

Mme Alexia Oman souhaite féliciter l'équipe qui a travaillé derrière l'organisation de la nuit des sans-abris qui s'est tenue la semaine dernière. Elle mentionne que c'était un bel événement et qu'il y avait une belle effervescence.

Une personne demande pour quelles raisons l'événement s'est terminé si tôt. M. Lachance explique que les organismes ont décidé de changer la formule étant donné que l'organisation de cet événement demandait beaucoup de logistique et de bénévoles.

### **XIV. Mention des correspondances et représentations passées**

- **Correspondance**

s.o.

- **Représentation**

Mme Alexia Oman fait une annonce aux journalistes et demande, lorsqu'il y a un sondage d'opinion, de consulter le conseil de quartier pour répondre.

### **XV. Varia**

### **XVI. Levée de l'assemblée**

SUR UNE PROPOSITION DE ALEXIA OMAN DÛMENT APPUYÉE PAR RAYMONDE LANGLOIS , IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 20 h 25.

**Mme Alexia Oman**  
Présidente

**M. Jérémie Roques**  
Secrétaire

## Annexe – Suivi des résolutions

Aide-mémoire – Suivi des résolutions courantes (en gris, suivi complété)			
No, sujet, procès-verbal	Destinataire	Demande ou recommandation	Suivi
23-09-42 - Rédaction des PV des assemblés	Ville	Prise en charge de la rédaction des PV par la ville	La Ville accorde aux conseils de quartier un budget de fonctionnement pour payer la rédaction des procès-verbaux. La Ville peut aider au recrutement (annonce en septembre) et à la mise en commun de rédactrices entre les conseils de quartier ; mais ne fera pas la rédaction des PV. Une secrétaire de rédaction d'un quartier voisin a été approchée et s'est offerte pour préparer le PV d'octobre du CQSR.
23-06-40 – Gestion déchets dans les parcs, <a href="#">juin 23</a> .	Ville	Augmenter la fréquence de ramassage les fins de semaine, ajouter des poubelles et du recyclage supplémentaires dans certains espaces verts du quartier.	Une grille du service des loisirs concernant le ramassage des poubelles des parcs a été partagée. Le parc Victoria et Gilles-Lamontagne ont des astérisques rouges et sont vidés chaque jour même les fins de semaine. Les situations problématiques peuvent être signalées au 311, l'application 311, ou sur le site internet de la Ville.
23-06-39 – Qualité de l'air, normes plus strictes, <a href="#">juin 23</a> .	Ville	Se prononcer en faveur de normes plus strictes, de plus d'échantillonnages, de plus de transparence et de mesures d'atténuation supplémentaires.	La Ville de Québec considère qu'une bonne qualité de l'air est un facteur important pour assurer la santé et une bonne qualité de vie à ses citoyens. La Ville s'est positionnée en ce sens à plusieurs reprises dans les derniers mois. Elle indique travailler activement dans cette direction avec des partenaires comme le MELCCFP, le port de Québec ou le CIUSS de la Capitale nationale avec qui nous échangeons sur une base régulière. <a href="#">Le plan d'action</a> annoncé le 29 août 2023 aborde la grande majorité des points que vous abordez dans votre résolution.
23-05-37 – Demande d'opinion, stationnement commercial, <a href="#">mai 23</a> .	Conseil d'arrondissement La Cité-Limoilou	En faveur du retrait du stationnement commercial pour la zone 12043Mb (R.C.A1V.Q. 479)	En attente
23-05-36 – Demande d'opinion, cinéma, 541, Rue Saint-Vallier Est, <a href="#">mai 23</a> .	Conseil d'arrondissement La Cité-Limoilou	En faveur de l'autorisation personnelle pour un cinéma dans l'édifice Méduse (R.C.A.1V.Q. 481)	En attente
23-03-24 – Hébergement touristique Airbnb, <a href="#">mars 23</a>	Ville	Demander les orientations de la Ville quant à l'hébergement touristique dans le quartier	L'usage hébergement touristique est autorisé dans plusieurs zones du quartier ( <a href="#">carte</a> ). Les orientations sont à venir. À suivre.
23-03-22 – Programme de dédommagement, <a href="#">mars 23</a>	Ville	Demander un programme de dédommagement suite à des nuisances publiques	16 mai 23, la Ville étudie la faisabilité. Orientations à venir d'ici l'automne 2023. À suivre.
23-03-18 – Opinion – Tablier de manœuvre, <a href="#">mars 23</a>	Conseil d'arrondissement La Cité-Limoilou	En faveur de l'exemption des tabliers de manœuvre dans certaines zones du quartier <a href="#">R.C.A.1V.Q. 476</a> , <a href="#">R.V.Q. 3143</a> .	En attente

23-01-08 – École des Berges, <a href="#">janv. 23</a>	Ville	Implanter des mesures transitoires concrètes aux abords de l'école	Le conseil sera tenu informé des aménagements en même temps que l'école par M. Lachance. À suivre.
	Population	Adopter des comportements routiers préventifs, courtois et sécuritaires	En attente
22-10-67 – Projets de verdissement, <a href="#">nov. 22</a>	Ville	Présenter au conseil les projets de verdissement impactant la canopée.	En attente
22-08-53 – Expertise du CIUSSS-CN, <a href="#">sept. 22</a>	CIUSSS-CN	Répondre à la sollicitation de l'expertise de l'institution sur des enjeux de santé et de santé mentale.	<a href="#">Sollicitation</a> , 19 déc. 22. <a href="#">Réponse</a> , 26 janv. 23. Première rencontre, 2 mars 23. 2 <sup>e</sup> rencontre, 20 avril 23. Prochaine rencontre en juin. Reporté. À suivre.

**Légende** : CIUSSS-CN Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale ; DSP Direction de la santé publique ; MEMS Projet Mon environnement, ma santé du CIUSSS-CN ; SCS Site de consommation supervisée